

COLLECTE DES ENCOMBRANTS LES MARDIS

7 ET 21 JANVIER
4 ET 18 FÉVRIER
4 ET 18 MARS
1^{ER} ET 15 AVRIL

6 ET 20 MAI
3 ET 17 JUIN
1^{ER} ET JEUDI 17 JUILLET
5 ET 19 AOÛT

2 ET 16 SEPTEMBRE
7 ET 21 OCTOBRE
4 ET 18 NOVEMBRE
2 ET 16 DÉCEMBRE

**LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE SORTIS
SEULEMENT LA VEILLE DU RAMASSAGE**



DÉCHETS ACCEPTÉS

Matelas, sommiers, mobilier usagé, ferrailles, moquettes, planches, PVC...



DÉCHETS REFUSÉS



- Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, huiles usagées, batteries, produits phytosanitaires... à déposer au Centre Technique Municipal ou à la déchèterie.
- Gravats : à déposer à la déchèterie.
- Cartons : à déposer dans les bacs jaunes, emballages.
- Déchets végétaux : ils doivent être mis dans les sacs spécifiques distribués par la mairie. Collectés un mercredi sur deux en janvier, février et décembre puis chaque mercredi de mars à novembre.
- Appareils électriques usagés : 3 solutions : à rapporter au magasin lors d'un nouvel achat, à déposer au Centre Technique Municipal (lundis et mercredis après-midi ainsi que certains samedis) ou à la déchèterie.

- **LA DÉCHÈTERIE / RESSOURCERIE SIOM**
 (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse)
 Avenue des Deux Lacs à Villejust - 01 64 53 30 00 / contact@siom.fr
 Du lundi au samedi de 9h à 17h45. Dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45
- **MAIRIE (Service Proximité)** : 0 8000 91 940 (n° vert gratuit) / proximite@lesulis.fr
- **CTM (Centre Technique Municipal) / Armoires DMS** : rue du Velay 91940 Les Ulis
 (lors des permanences DMS : information 01 69 29 34 80)